

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Roubaix, Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

ANNONCES: 15 centimes... RECLAMES: 25 centimes...

A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanverbeke, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Mayer, Laflite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 15 MAI 1870

Un rapport de M. Emile Olivier, inséré au Journal officiel d'hier, propose la révision de notre système judiciaire. C'est une belle et grande œuvre à laquelle M. le garde des sceaux a voulu attacher son nom.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Les officiers de la garde mobile de Paris, convoqués hier au ministère de la guerre, ont reçu les trois communications suivantes: 1° Le ministre met à la disposition du nouveau corps un crédit de trois millions et demi.

Il n'est pas trop tôt, espérons-le, du moins, mais tous sont frappés.

C'est par les fruits que les hommes, dit le Moniteur, qui s'estime un gouvernement, comme ce sont eux qui le font aimer. Contentez donc, ô patriotes, à accepter ces fruits quand ils vous sont donnés et allant un peu plus loin aussi, consentez, après avoir aidé à les faire germer, à attendre qu'ils mûrissent, et à ne pas faire la seule récolte avant le temps.

Dignité. Dès que la liberté est assurée, le peuple qui continuerait à dépenser son activité en vaines récriminations politiques ne tarderait pas à s'affaiblir, puis à s'affaïsser.

En France, il y a aujourd'hui autant de liberté qu'en aucun pays de l'Europe, et la Constitution que le peuple vient d'acclamer est la plus véritablement libérale qui ait existé depuis 1789.

Ce mode abusif de procédure a traversé le temps, coudoyé les révolutions sans être atteint par la philosophie et l'humanité.

Les accusés s'en plaignaient, mais il subsistait, aussi bien sous le pouvoir républicain en 1791 et en 1848, que sous les institutions monarchiques en 1815 et en 1830.

M. de Talhouët se retirant, c'est donc trois portefeuilles qu'il s'agit de pourvoir.

Pour celui des travaux publics, on s'est adressé à M. le duc d'Albaféra, qui a positivement refusé.

On sait que feu Villermain occupa, en 1841, le ministère de l'instruction publique, où il ne laissa qu'une tripe mémoire, au moins à ses employés, qui avaient eu à souffrir de lui nombre d'éternelles vexations.

Mais l'on ignore sans doute que le formulaire de politesse en usage, non-seulement à ce ministère, mais dans maint autre, est le fruit de son séjour aux affaires.

Il est temps de procéder à la révision de notre codification actuelle, de la perfectionner et de la compléter.

En préparant le Code rural et la révision du Code de procédure, votre gouvernement a déjà commencé cette œuvre. Je vous demande, sire, de la poursuivre avec méthode et suivant un plan d'ensemble.

La Commission chargée de préparer la révision du Code d'instruction criminelle a pour président M. Ortolan, professeur de législation comparée.

Les membres sont MM. Legagneur et Faustin Hélie, conseillers à la Cour de cassation; Valentin professeur à l'École de droit; Valentin Smith. Elle a pour secrétaires MM. Adolphe Olivier, Georges Potier et Elzéar Bonnier-Ortolan, avocats à la Cour de Paris. Ses travaux vont commencer immédiatement.

La circulaire de M. le ministre de la justice aux procureurs généraux est pleine de bonnes intentions, mais que de je, grands dieux, que de je ! Sept en vingt lignes et demi !

Six phrases et quatre commençant par cet insupportable pronom personnel. A ces sept je, il faut ajouter deux me et un mon. Avouez que ce n'est pas sans être quelque peu agacé qu'on arrive à la signature.

RECEVEZ L'ASSURANCE DE MA HAUTE CONSIDERATION.

Pour les députés et directeurs généraux, secrétaires généraux et secrétaires d'Etat: De ma considération la plus distinguée.

RECEVEZ L'ORDRE SELON LEQUEL LES TRAVAUX DE LA CODIFICATION DEVRAIENT ÊTRE POURSUIVIS.

1° Lois de l'instruction criminelle; 2° Lois de la procédure; 3° Lois de l'organisation judiciaire; 4° Lois pénales; 5° Lois civiles; 6° Lois administratives.

LES TRAQUEURS DE DOT

Cent fois interrompu par les exclamations ou les questions de son unique auditeur, entremêlé d'allusions au passé, pris, quitté, repris à travers la fumée des cigares qui semblait l'emporter dans le pays des songes, ce récit ne pourrait être reproduit dans sa forme exacte.

DEUXIÈME PARTIE.

Il est tout aussi difficile aux jeunes gens qui suivent, de nos jours, les cours de l'École de médecine ou de l'École de droit, de se faire une idée de l'aspect que présentait, en 1843, leur élégant faubourg, qu'il le serait à un étudiant de cette époque, éloigné de Paris depuis ce temps-là et y revenant aujourd'hui, de retrouver dans les boulevards grandioses de la rive gauche l'inextricable fouillis de ces rues séculaires, qui vous faisaient involontairement songer au moyen âge et où semblaient revivre encore maître Albert et ses écoliers.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Le progrès pour une nation ne consiste pas uniquement dans la réforme du mécanisme constitutionnel. Les institutions aussi doivent être perfectionnées, remaniées et adaptées au progrès de la science et aux transformations des mœurs.

Je ne parle pas du Code rural, dont le Corps législatif est déjà saisi; il va de soi que ce travail d'ensemble, qui relève de l'ordre scientifique, et dont il n'est pas aisé d'assigner le terme, ne sera pas un obstacle aux améliorations partielles dont la nécessité et l'urgence seront démontrées.

Je donne la priorité aux lois de procédure soit civile, soit criminelle, parce que ces sont celles qui portent fâcheusement encore, en plusieurs de leurs parties, l'empreinte des temps qui ne sont plus.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 16 MAI 1870.

13

LES TRAQUEURS DE DOT

DE DOT

PAR MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

PREMIÈRE PARTIE.

Cette fois, les deux amis étaient bien seuls, bien sûrs que rien ne gênerait leurs confidences. Au dehors, quelques bruits vagues, amortis par l'épaisseur des tapis et des tentures. Au dedans, un bon feu sur la table, à portée de leur main, une boîte de cigares tels que Francis n'en avait jamais fumés, à côté d'un flacon de ce vieux rhum que nous ne

connaissons plus que par ouï-dire. Fernand commença son histoire.

Cent fois interrompu par les exclamations ou les questions de son unique auditeur, entremêlé d'allusions au passé, pris, quitté, repris à travers la fumée des cigares qui semblait l'emporter dans le pays des songes, ce récit ne pourrait être reproduit dans sa forme exacte.

A coup sûr, dans les coquettes hôtelleries et dans les brillants cafés du quartier nouveau, ce Parisien dépaycé ne reconnaîtrait pas davantage les maisons qui portaient alors, par antiphrase sans doute, le nom de maisons meublées, ni les estaminets enfumés de l'ancien quartier.

Pauvre et vieille cité latine, aux murs noirs, aux escaliers délabrés et humides, aux chambres vastes et froides, mais pleines de mouvement et de rumeur, qui empruntait à sa laideur et à sa vétusté mêmes son caractère et sa poésie, et dont chaque carrefour portait, en quelque sorte gravée sur ses pierres, une page de l'histoire du vieux Paris.

Dans un des recoins les plus obscurs du quartier, derrière la Faculté de médecine, à l'angle de la rue Saint-André-des-Arcs et de la rue Git-le-Cour, s'ouvrait, à l'époque où se passe la scène que nous allons raconter, — les brasseries n'étaient pas encore inventées — un de ces humbles cafés auxquels leur situation interdit la ressource du casuel, mais qui offrent à leurs habitués l'avantage d'un lieu de réunion tout à la fois public et intime: lieu public, parce qu'il est, par destination, ouvert à tout le monde; réunion intime, parce qu'elle ost, par le caractère même de sa composition, aussi fermée aux intrus que pourrait l'être le cercle le mieux gardé.

bois, deux banquettes en cuir décoloré, huit ou dix vieux tabourets en velours d'Utrecht constituait tout l'ameublement, et d'une arrière-salle où branlait sur ses quatre pieds un billard vermoulu.

Dans cette espèce de cave, tapissée d'un papier gris à losanges qui se détachait par lambeaux, se réunissaient, tous les soirs, autour du poêle de faïence, un groupe de jeunes gens dont la plupart avaient terminé leurs études et dont plusieurs s'étaient même essayés déjà dans les lettres ou au barreau.

La nature même de l'établissement où ils se rencontraient prouve qu'ils n'étaient ni de ces étudiants tapageurs qui remplissaient alors du bruit de leur gaieté les estaminets célèbres du quartier et le Prado d'Hiver ou la Grande-Chaumière, ni de ces étudiants fils de famille qui peuvent trier leurs plaisirs.

Leurs séances au café Cujas se prolongeaient fort tard. Elles s'écoulaient en conversations littéraires, en discussions politiques, et dégénéraient souvent en bruyants débats.

fiévreuse, surexcitée par un orgueil naïf: pour ceux-ci, impatience d'arriver à la fortune; pour ceux-là, impatience d'arriver à la renommée; pour d'autres, impatience d'arriver au pouvoir par les luttes politiques; pour tous, impatience d'en finir avec la vie de gêne qu'ils menaient et de participer aux jouissances de la vie moderne.

Malheureusement, les moyens dont ils disposaient ne répondaient pas à leurs aspirations. Pauvres pour le moins autant qu'ambitieux, ils avaient, avec la conviction de leur supériorité, l'instinct de leur impuissance. De là, je ne sais quel sentiment mêlé de dépit, d'amertume, de fièvre, qui ne faisait qu'ajouter à l'acreté de leurs ambitions.

Par une sombre soirée de novembre, tout imprégnée d'un de ces brouillards à travers lesquels les bœufs de gaz les plus lumineux n'apparaissent plus qu'comme de vagues lueurs rougeâtres, la porte vitrée du café Cujas, poussée avec une vivacité fiévreuse, s'ouvrit brusquement devant un beau jeune homme de vingt-deux ou vingt-trois ans; à la physionomie souffrante, au visage amaigri, pâle sous d'épais cheveux noirs, et dont le regard, tout à la fois flamboyant et fatigué, et les lèvres, légèrement plissées aux extrémités, trahissaient des passions comprimées et des desirs inassouvis.